

# Commune de SOLLACARO

## Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

**Présents :** Jean-Jacques BARTOLI, Bernard BUCAI, Rose-Marie CESARI, Antoinette GERMAIN, Jérôme ISTRIA, Elisabeth LOMELLINI

**Absents (excusés) :** Marie-Paule LANGIANI (pouvoir à E. LOMELLINI), Blanche CESARI (pouvoir à R.M. CESARI), Yves NICOLAÏ (pouvoir à J.J. BARTOLI), Isabelle BARTOLI

**Secrétaire de séance :** Elisabeth LOMELLINI

### **Rapport n° 1 : Avis de mise en concurrence pur un appartement communal**

Le Maire déclare que l'appartement communal situé quartier Livisano, anciennement occupé par Mme Lucie SANTONI, est libre depuis le 1er août 2023.

Il propose donc de le remettre sur le marché locatif au travers d'une mise en concurrence sur la commune.

Il propose d'établir les critères de sélection suivants :

- Résidence principal obligatoirement
- Revenus
- Situation familiale : *couple avec enfant(s) ; personne isolée avec enfant(s) ; couple sans enfant ; personne seule.*
- Dernier logement occupé

Le Maire demande également de délibérer afin de fixer le montant du loyer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, les critères de sélections proposés et décide d'établir le montant du loyer à 500,00 euros mensuels .

### **Rapport n° 2 : Appel d'offres pour les travaux de l'ancien presbytère de Calvèse**

Le Maire rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Calvèse le 28/05/2023.

A la date de remise des plis, trois entreprises avaient répondu.

Après examen des offres par le bureau d'études, seuls 2 lots sur les 10 prévus auraient pu être attribués.

Le Maire propose donc de rendre cet appel d'offres infructueux et de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence dans les mêmes conditions.

Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition du Maire et le mandate pour mener toutes les démarches nécessaires en ce sens.

### **Rapport n° 3 : Adhésion à l'Association des Communes Pastorales de Corse**

Le Maire informe le Conseil de la création de l'Association des Communes Pastorales de Corse et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en détail son objectif principal, à savoir :

- Maintenir améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes.
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités.
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes.
- Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixée la commune de Sollacaro en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

Il propose donc d'une part d'approuver les statuts de cette statut et d'y adhérer en précisant que le montant de cotisation annuelle est de 50,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, les statuts de l'Association et décide d'y adhérer.

### **Rapport n° 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique du bâtiment communal.**

Le Maire rappelle qu'une étude avait été commandée et réalisée pour établir un diagnostic énergétique du Groupe Scolaire.

Il s'agit maintenant de passer à la phase de réalisation du projet. Pour cela, il est nécessaire de choisir le scénario parmi ceux proposés par l'étude et de constituer le dossier de demande de financement.

Le Maire propose donc de faire une mise en concurrence pour choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage qui permettrait de concevoir le projet définitif, de passer à la phase de recrutement d'un maître d'oeuvre et enfin de lancer les travaux.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition du Maire

### **Rapport n° 5 : Délibération pour désignation du coordinateur communal et de l'Agent Recenseur pour le recensement 2024.**

Le Maire donne lecture des courriers de la Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) concernant la nomination d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur pour mener à bien le recensement de la population qui doit se dérouler du 18 janvier au 17 février 2024.

Le Maire, après consultation et accord des intéressés, propose les désignations suivantes :

- Coordinateur communal : SECONDI Marie-Paule
- Agent recenseur EMMANUELLI Antoine

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition du Maire.

### **Questions Diverses :**

#### **Circulation :**

Suggestion est faite au Maire par un administré concernant la mise en place éventuelle d'une circulation à sens unique sur le tour du village et ce afin de faciliter la circulation des véhicules, notamment lors du ramassage des ordures ménagères et du passage de camions de livraison et également d'améliorer le stationnement.

Le Conseil propose de réfléchir sur le bien-fondé de cette idée.

#### **Maison Boré Colonna d'Istria :**

Le Maire indique que l'achat de la maison Boré Colonna d'Istria est finalisé, la signature chez le notaire ayant eu lieu. Il rappelle de l'opération s'est faite pour un coût de 270 482 € sachant que nous avons bénéficié d'une subvention de 216 000 €.

Il demande au Conseil Municipal de réfléchir sur le bien fondé de recourir à un maître d'oeuvre afin de nous assister dans le choix des entreprises pour la réalisation des travaux et indique que nous pouvons être épaulés par le CAUE en sa qualité de conseil.

**Plaques faux plafond locaux de la mairie :**

Le Maire fait observer le problème des plaques de faux-plafond qui sont en très mauvais état, particulièrement depuis le changement des luminaires.

Il propose de demander des devis afin de faire réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

**Changement d'assurance ;**

Le Maire expose que notre contrat d'assurance Maïf expire le 31/12/2023. Par ailleurs nos besoins ayant évolués, il faut revoir notre couverture.

Nous allons devoir faire une mise en concurrence afin de bénéficier d'une couverture plus appropriée et à des tarifs plus intéressants.

**Commission Listes Electorales :**

Le Maire indique d'un Conseiller Municipal doit être désigné afin de présider la commission de Listes Electorales.

Bernard BUCAÏ, Conseiller Municipal, est désigné afin de présider cette Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**J.J. BARTOLI**

**R.M. CESARI**

**A. GERMAIN**

**E. LOMELLINI**

**B. BUCAÏ**

**J. ISTRIA**